

Du Cinq Novembre mil neuf cent-un, à deux heures du matin.

ACTE DE MARIAGE de Audiffren Albert Joseph

Audiffren  
Albert Joseph Marino.  
et  
Wenger  
Marguerite Marie  
Joseph.

Marino,  
né à La Garde,  
âgé de vingt quatre ans, né à La Garde,  
département du Var, le vingt un du mois  
d' août mil huit cent quatre vingt sept profession  
de cultivateur domicilié à La Garde département  
du Var, fils majeur de Audiffren Marino  
besar né à Sabran département  
du Var, profession de propriétaire  
domicilié à La Garde département du Var  
et de Sébastien Marie Eugène né à La Garde  
département du Var, son épouse après quint de la Garde Var  
la peu et la mère en présent et consentant d'une part.

Et de Wenger Marguerite Marie Joseph.

âgée de vingt deux ans, née à Padet,  
département du Var, le huit du mois  
d' août mil huit cent quatre vingt neuf profes-ion  
d' aucune domiciliée à La Garde département  
du Var, fille majeure de Wenger Edme dit  
Eugène né à Chabot départem-nt  
du Pers. Rhin, profession de propriétaire,  
domicilié à La Garde département du Var,  
et de Sébastien Marie Eugène né à Chabot  
département du Pers. Rhin, son épouse après quint de la Garde Var  
la peu et la mère en présent et consentant d'une part.

Les actes préliminaires sont : 1° La publication de mariage faite  
sans opposition le samedi vingt huit octobre mil neuf cent  
un, devant officier pendant le délai voulu par la loi.  
2° Sur l'acte de naissance de futur époux  
3° Sur l'acte de l'acte de naissance de la future épouse.

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier  
public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Co le civil sur le mariage  
concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code  
civil modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'il n'y a pas de  
fait de contrat de mariage et le acte de

du mois d' août mil neuf cent  
par devant M<sup>r</sup> notaire et  
département d' août

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Wenger  
Marguerite Marie Joseph et l'autre Audiffren  
Albert Joseph Marino.

Le tout en présence de Wenger Eugène,  
domicilié à Coulon département du Var,  
âgé de vingt sept ans, profession d' Comptable,  
fils de la future  
De Cotton Marin  
domicilié à La Crau département du Var,  
âgé de vingt sept ans, profession d' propriétaire  
ni pourt ni allié des futurs  
De Audiffren Edme  
domicilié à Chabot département du Var,  
âgé de vingt trois ans, profession d' cultivateur  
fils de la future  
Et de Audiffren Marino,  
domicilié à La Vallette département du Var,  
âgé de vingt cinq ans, profession d' employé  
aux travaux de la future  
Après quoi moi Eugène Edme dit Eugène en l'absence  
de Marino de la Garde Var  
faisant fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites  
parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite  
publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec  
moi, par les deux parties.

En présence des sept actes au présent acte.

Audiffren Albert Marino Marguerite Wenger  
Josephine Wenger Wenger  
Wenger Audiffren Cotton Marin  
Marie Audiffren  
Edme Audiffren Wenger